

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2012

Le 13 avril 2012 à vingt heures trente, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Laurent JOUANLONG, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU, Eric CAZABAT, Christophe CARRERE, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE.

Procurations : Vincent CHARLOT à Olivier SABLÉ, Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU, Jean-Marc DAUPHINOT à Jean-Louis VILLE.

Excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE.

La séance est ouverte à 20h30 et M. Jean-Louis VILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint pour compléter le bureau municipal suite au départ de M. François Gay et décide que le nouvel adjoint occupera le 5^{ème} rang dans l'ordre du tableau du Conseil municipal. Madame le Maire présente la candidature de M. Eric CAZABAT qui est élu, à bulletin secret, à l'unanimité des 16 voix des membres du Conseil municipal. Il est ensuite installé dans ses fonctions par Madame le Maire.

Le Conseil procède ensuite à une réorganisation de ses représentants au sein des commissions communales et des organismes extérieurs. M. Éric CAZABAT est désigné pour siéger au sein de la commission communication et de la commission d'appel d'offres ainsi qu'au Conseil communautaire et au syndicat du Soust. Mme Nicole LE DIEU DE VILLE est désignée pour siéger au sein du conseil de la Maison de retraite Saint-Léon, et de l'Adgessa, organisme de gestion de la Maison de retraite.

Le Conseil autorise ensuite l'acquisition au prix des domaines des trois dernières parcelles de terrain sur la rue Louis-Barthou et l'avenue de la République afin de permettre l'élargissement nécessaire à l'aménagement urbain de ces voies (unanimité).

Il accepte la proposition du service intercommunal Voirie et Réseau de l'Agence Publique de Gestion Locale pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'éclairage public (unanimité).

Enfin le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de périmètre de protection modifié proposé par l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de l'extension de protection au titre des monuments historiques du domaine du Haras de Gelos. Ce périmètre sera intégré dans le projet de PLU en révision (unanimité).

Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la signature d'une convention entre la Commune et l'IME « le Château » au terme de laquelle une classe de 3 enfants du château sera externalisée au sein de l'école publique communale à raison de 2 après-midi par semaine à partir du 4 mai prochain jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si l'expérience est concluante, elle pourra être reconduite annuellement. Elle tient à préciser que c'est une expérience unique en Béarn qui a pu être mise en œuvre grâce à l'implication de tous les partenaires (Les enseignants, les parents d'élèves, le château et la Mairie).

M. Ville interroge le Maire sur l'absence d'article sur la Commune de Mazères-Lezons dans le dernier magazine de l'agglomération. Madame le Maire lui explique que le service communication de l'agglomération a prévenu la Commune beaucoup trop tardivement pour lui permettre de rédiger un article.

Mme Dufau trouve totalement anormal que, sur le magazine en question, il soit écrit que la Commune n'a pas fourni d'information, sans plus d'explication, laissant croire que la responsabilité lui incombe, alors que c'est le contraire.

M. Pedeflous fait part de l'avancement des travaux en cours, notamment le mur de l'école maternelle, la réhabilitation du branchement d'assainissement des appartements de fonction de l'école ainsi que l'enfouissement des réseaux « secs » sur la rue Louis-Barthou et l'avenue de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.